



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2020

Jeudi 3 septembre 2020

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Composition portant sur une question de la société contemporaine

(durée : 5 heures - coefficient 2)

Cette épreuve a pour objet d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.

(Arrêté du 6 février 2017 modifié relatif au programme des concours et examen professionnel prévus aux articles 5 et 6 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels)

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF
NE DOIT APPARAÎTRE SUR LA COPIE.
SEULE L'ENCRE NOIRE OU BLEUE EST AUTORISÉE.**

LES FEUILLES DE BROUILLON INSÉRÉES DANS LES COPIES NE SERONT PAS CORRIGÉES.

Avant de commencer la lecture du dossier, il vous est recommandé d'en vérifier la composition et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible...).

SUJET

Le travail a-t-il encore un sens ?